

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Réunion du Comité Syndical du 5 novembre 2014

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants			
901	33	14	3	11	Pour : Contre : Abstentions :	17 0 0

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, le **5 novembre 2014**, à 15h à SAINT-LÔ (salle Alexis de Tocqueville), sous la présidence de **M. Bernard TREHET**, Conseiller général.

ETAIENT PRESENTS

Mmes Rolande BRECY, Patricia LECOMTE, Marie-Françoise LEBONNOIS, Emeline THEVENIN
MM. Olivier BECK, Paul DELAUNAY, Michel LAURENT, Hubert LENORMAND, Jean LEPETIT, Guy NICOLLE (suppléant), Claude PERIER, Jacques THOUVENOT, Pierre-Yves AUSSANT, Philippe GOSSELIN (suppléant), Hubert MOUCHEL, Stéphane PINABEL (suppléant).

ETAIENT EXCUSES

MM E. BEAUFILS, G. COULON (représenté par G. NICOLLE), G. DIEUDONNE, HJ DEWITTE, JM JULIENNE, D. RENAUX, P. RIPOUTEAU, J. THOUVENOT.
MM JC CAMUS, J. FESNIEN, L. HOUSSARD, P. LEPELLEUX, M. DRYE (suppléant), A. SALMON, P. FERREY, M. LECOUSTEY, G. AUGER, S. AUCRETERRE.
Mmes S. DUBOSCQ, F. K'DUAL (représentée par P. GOSSELIN).

Approbation du budget supplémentaire 2014

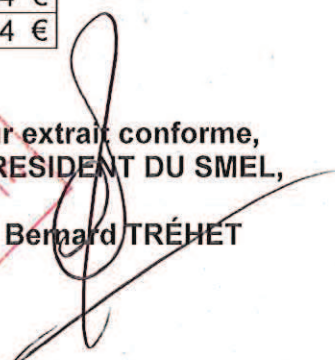
Le comité syndical vote le budget supplémentaire 2014 joint qui fait apparaître, à la section de fonctionnement :

En dépenses	37 758,94 €
En recettes	37 758,94 €



Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT DU SMEL,

M. Bernard TRÉHET



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Réunion du Comité Syndical du 5 novembre 2014

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants			
902	33	14	3	11	Pour :	17
					Contre :	0
					Abstentions :	0

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, le **5 novembre 2014**, à 15h à SAINT-LÔ (salle Alexis de Tocqueville), sous la présidence de **M. Bernard TREHET**, Conseiller général.

ETAIENT PRESENTS

Mmes Rolande BRECZY, Patricia LECOMTE, Marie-Françoise LEBONNOIS, Emeline THEVENIN
MM. Olivier BECK, Paul DELAUNAY, Michel LAURENT, Hubert LENORMAND, Jean LEPETIT, Guy NICOLLE (suppléant), Claude PERIER, Jacques THOUVENOT, Pierre-Yves AUSSANT, Philippe GOSSELIN (suppléant), Hubert MOUCHEL, Stéphane PINABEL (suppléant).

ETAIENT EXCUSES

MM E. BEAUFILS, G. COULON (représenté par G. NICOLLE), G. DIEUDONNE, HJ DEWITTE, JM JULIENNE, D. RENAUX, P. RIPOUTEAU, J. THOUVENOT.

MM JC CAMUS, J. FESNIEN, L. HOUSSARD, P. LEPELLEUX, M. DRYE (suppléant), A. SALMON, P. FERREY, M. LECOUSTEY, G. AUGER, S. AUCRETERRE.

Mmes S. DUBOSCQ, F. K'DUAL (représentée par P. GOSSELIN).

Communication : présentation des maquettes du site internet par le Cabinet CH1

Suite à la décision du Comité syndical du 5 juin 2014, le projet de refonte du site internet du SMEL a été confié à la société CH1 à Cherbourg pour un montant de 4 500 euros TTC.

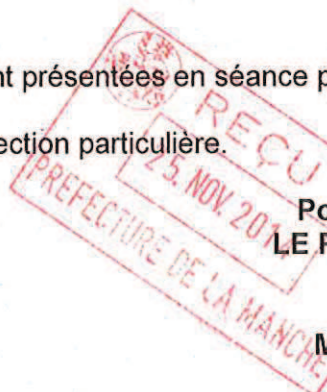
Cet outil de communication se veut simple, convivial, réactif, attractif en montrant au maximum l'activité du SMEL tout en ciblant différents publics : professionnels, financeurs, partenaires scientifiques et techniques. Cette refonte inclut la révision de la charte graphique et l'intégration du logo adopté en 2012 déclinable sur l'ensemble des éléments de communication du SMEL. Pourront aussi être intégrés, si nécessaire, des modules supplémentaires comme une carte interactive, des liens,...

Deux propositions de maquettes sont présentées en séance par le cabinet CH1.

Le comité syndical n'émet pas d'objection particulière.

Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT DU SMEL,

M. Bernard TRÉHET



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Réunion du Comité Syndical du 5 novembre 2014

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants			
900	33	14	3	11	Pour :	17
					Contre :	0
					Abstentions :	0

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, le **5 novembre 2014**, à 15h à SAINT-LÔ (salle Alexis de Tocqueville), sous la présidence de **M. Bernard TREHET**, Conseiller général.

ETAIENT PRESENTS

Mmes Rolande BRECZY, Patricia LECOMTE, Marie-Françoise LEBONNOIS, Emeline THEVENIN
MM. Olivier BECK, Paul DELAUNAY, Michel LAURENT, Hubert LENORMAND, Jean LEPETIT, Guy NICOLLE (suppléant), Claude PERIER, Jacques THOUVENOT, Pierre-Yves AUSSANT, Philippe GOSSELIN (suppléant), Hubert MOUCHEL, Stéphane PINABEL (suppléant).

ETAIENT EXCUSES

MM E. BEAUFILS, G. COULON (représenté par G. NICOLLE), G. DIEUDONNE, HJ DEWITTE, JM JULIENNE, D. RENAUX, P. RIPOUTEAU, J. THOUVENOT.

MM JC CAMUS, J. FESNIEN, L. HOUSSARD, P. LEPELLEUX, M. DRYE (suppléant), A. SALMON, P. FERREY, M. LECOUSTEY, G. AUGER, S. AUCRETERRE.

Mmes S. DUBOSCQ, F. K'DUAL (représentée par P. GOSSELIN).

Gratification des stagiaires

Vu :

- les conventions signées annuellement entre les établissements d'enseignement supérieur, le SMEL et les stagiaires sans lesquels nombre d'opérations inscrites au plan d'action, ne pourraient être réalisées ;
- la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013, et son article 27, autorisant le versement d'une gratification aux étudiants stagiaires quel que soit l'organisme d'accueil lorsque la durée de stage au sein d'un même organisme est supérieure à deux mois consécutifs ou au cours d'une même année scolaire ou universitaire, à deux mois consécutifs ou non ;
- le versement obligatoire d'une indemnité, représentant aujourd'hui 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale,

le comité syndical décide l'application du dispositif de gratification aux stagiaires dans les conditions ci-dessus énoncées.

Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT DU SMEL,
M. Bernard TRÉHET



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Réunion du Comité Syndical du 5 novembre 2014

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants			
896	33	14	3	11	Pour :	17
					Contre :	0
					Abstentions :	0

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, le **5 novembre 2014**, à 15h à SAINT-LÔ (salle Alexis de Tocqueville), sous la présidence de **M. Bernard TREHET**, Conseiller général.

ETAIENT PRESENTS

Mmes Rolande BRECY, Patricia LECOMTE, Marie-Françoise LEBONNOIS, Emeline THEVENIN
MM. Olivier BECK, Paul DELAUNAY, Michel LAURENT, Hubert LENORMAND, Jean LEPETIT, Guy NICOLLE (suppléant), Claude PERIER, Jacques THOUVENOT, Pierre-Yves AUSSANT, Philippe GOSSELIN (suppléant), Hubert MOUCHEL, Stéphane PINABEL (suppléant).

ETAIENT EXCUSES

MM E. BEAUFILS, G. COULON (représenté par G. NICOLLE), G. DIEUDONNE, HJ DEWITTE, JM JULIENNE, D. RENAUX, P. RIPOUTEAU, J. THOUVENOT.

MM JC CAMUS, J. FESNIEN, L. HOUSSARD, P. LEPELLEUX, M. DRYE (suppléant), A. SALMON, P. FEREY, M. LECOUSTEY, G. AUGER, S. AUCRETERRE.

Mmes S. DUBOSCQ, F. K'DUAL (représentée par P. GOSSELIN).

Programme d'action 2015 : Poursuite du programme MYTILOBS : production de moules

Il est rappelé que MYTILOBS, réseau national mytilicole de l'IFREMER existe depuis 2012 (hors territoire Normandie) et depuis 2013 avec la Normandie grâce à la prise en charge, par le SMEL, de la station normande basée à Agon-Coutainville.

Par l'expérience acquise au sein de son réseau régional mytilicole REMOULNOR (depuis 2002), le SMEL réalise des suivis et évaluations trimestriels des données des taux de mortalités, de croissance et de qualité des moules d'élevage.

En raison de fortes mortalités de moules en Poitou-Charente en 2014, le SMEL a été sollicité par l'IFREMER pour assurer des suivis plus fréquents à raison d'un suivi mensuel de février à septembre, et ainsi complémentaires aux suivis trimestriels actuels.

.../...

Considérant l'intérêt de cette action 2015, et au vu des éléments financiers fournis, le Comité du SMEL se prononce en faveur des suivis MYTILOBS, s'élevant à 13 429 euros répartis comme suit :

Suivis trimestriels	9 000 €
Suivis (complémentaires) mensuels :	4 429 €

Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT DU SMEL,

M. Bernard TRÉHET



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Réunion du Comité Syndical du 5 novembre 2014

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants			
897	33	14	3	11	Pour :	17
					Contre :	0
					Abstentions :	0

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, le **5 novembre 2014**, à 15h à SAINT-LÔ (salle Alexis de Tocqueville), sous la présidence de **M. Bernard TREHET**, Conseiller général.

ETAIENT PRESENTS

Mmes Rolande BRECZY, Patricia LECOMTE, Marie-Françoise LEBONNOIS, Emeline THEVENIN
MM. Olivier BECK, Paul DELAUNAY, Michel LAURENT, Hubert LENORMAND, Jean LEPETIT, Guy NICOLLE (suppléant), Claude PERIER, Jacques THOUVENOT, Pierre-Yves AUSSANT, Philippe GOSSELIN (suppléant), Hubert MOUCHEL, Stéphane PINABEL (suppléant).

ETAIENT EXCUSES

MM E. BEAUFILS, G. COULON (représenté par G. NICOLLE), G. DIEUDONNE, HJ DEWITTE, JM JULIENNE, D. RENAUX, P. RIPOUTEAU, J. THOUVENOT.

MM JC CAMUS, J. FESNIEN, L. HOUSSARD, P. LEPELLEUX, M. DRYE (suppléant), A. SALMON, P. FERREY, M. LECOUSTEY, G. AUGER, S. AUCRETERRE.

Mmes S. DUBOSCQ, F. K'DUAL (représentée par P. GOSSELIN).

Programme d'action 2015 : BULOCLIM (côte Ouest) : pérennité de la pêche de la bulotte dans un contexte de changement climatique

Les programmes BULOCLIM 1 et 2 ont pour objectifs d'anticiper l'évolution du changement climatique sur la pérennité des populations naturelles de bulotte sur la côte Ouest du département de la Manche via l'analyse de l'évolution des tailles, distribution et abondance selon différents scénarios climatiques...

Les objectifs de BULOCLIM 2 sont de poursuivre le travail d'acquisition de données supplémentaires, notamment sur les étapes clés soumises à un contrôle de la température, les limites physiologiques, l'identification de l'écologie trophique du buccin, les sources de nourriture et leurs effets sur l'évolution de la ressource. Ces recherches sont effectuées avec des échantillons de buccin en provenance de pays du Nord de l'Europe (Shetland, côte Est de l'Irlande) ou de France (côte Est du Cotentin, Vendée).

Considérant l'intérêt cette action, le Comité du SMEL autorise le président à procéder :

- pour la finalisation du programme BULOCLIM 1, à un recrutement d'un chargé d'étude, pour une durée de 2 mois, à compter du 18 novembre 2014, en application des dispositions de l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée. Sa rémunération se fera sur la base de l'indice brut du 1^{er} échelon du grade d'ingénieur territorial, pour une durée hebdomadaire de 35 heures par semaine, assortie du SFT et, le cas échéant, du régime indemnitaire applicable aux agents non-titulaires de droit public relevant du grade ;

- pour la réalisation du programme BULOCLIM 2, sous réserve de l'obtention des financements, à un recrutement d'un chargé d'étude, pour une durée d'un an, à compter du 18 janvier 2015, en application des dispositions de l'article 3-3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée. Sa rémunération se fera sur la base de l'indice brut du 1^{er} échelon du grade d'ingénieur territorial, pour une durée hebdomadaire de 35 h/35 h, assortie du SFT et, le cas échéant, du régime indemnitaire applicable aux agents non-titulaires de droit public relevant du grade ;

- à signer les conventions et actes nécessaires.

Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT DU SMEL,

M. Bernard TRÉHET



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Réunion du Comité Syndical du 5 novembre 2014

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants			
898	33	14	03	11	Pour : Contre : Abstentions :	17 0 0

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, le **5 novembre 2014**, à 15h à SAINT-LÔ (salle Alexis de Tocqueville), sous la présidence de **M. Bernard TREHET**, Conseiller général.

ETAIENT PRESENTS

Mmes Rolande BRECY, Patricia LECOMTE, Marie-Françoise LEBONNOIS, Emeline THEVENIN
MM. Olivier BECK, Paul DELAUNAY, Michel LAURENT, Hubert LENORMAND, Jean LEPETIT, Guy NICOLLE (suppléant), Claude PERIER, Jacques THOUVENOT, Pierre-Yves AUSSANT, Philippe GOSSELIN (suppléant), Hubert MOUCHEL, Stéphane PINABEL (suppléant).

ETAIENT EXCUSES

MM E. BEAUFILS, G. COULON (représenté par G. NICOLLE), G. DIEUDONNE, HJ DEWITTE, JM JULIENNE, D. RENAUX, P. RIPOUTEAU, J. THOUVENOT.

MM JC CAMUS, J. FESNIEN, L. HOUSSARD, P. LEPELLEUX, M. DRYE (suppléant), A. SALMON, P. FEREY, M. LECOUSTEY, G. AUGER, S. AUCRETERRE.

Mmes S. DUBOSCQ, F. K'DUAL (représentée par P. GOSSELIN).

Présentation du programme suivi de la vénériculture à Chausey

Parmi les 81 ha d'aquaculture exploités sur les habitats interditaux (partie submersible par la mer) de l'archipel de Chausey, 38 ha sont consacrés depuis 1989 (à l'initiative de la SATMAR) à la culture de la palourde. Classé Natura 2000 depuis 2005, l'archipel de Chausey, co-géré par le Conservatoire du littoral depuis 2007 (AOT) est un site à forts enjeux environnementaux et économiques.

A la demande du comité régional de la conchyliculture Normandie-Mer du Nord, le SMEL propose la réalisation d'une programme de suivi de la vénériculture (palourde) à Chausey. Ce programme prendra en compte des indicateurs de l'endofaune associée, comme le ver tubicole (*Ianice conchilega*), sa niche écologique étant également le lieu de l'élevage de palourde.

Les phases du protocole envisagé sur 3 années, s'articuleraient autour de l'élevage vénéricole à savoir :

.../...

- 1^{ère} année : semis avec implantation de filets protecteurs restant en place pendant 6 mois, puis brossage régulier pour éviter la propagation des algues, au moyen de brosses
- 2^{nde} année : phase de grossissement des palourdes sans aucune intervention effectuée.
- 3^{ème} année : récolte mécanisée à l'aide d'un engin formant des sillons de 10 cm de profondeur et récoltant les palourdes commercialisables. C'est au cours de cette phase que les sédiments sont fortement remaniés. Cependant l'alternance de ces différentes phases d'intervention et de repos sédimentaire favorise le maintien du ver tubicole dans son habitat.

Ce programme fera l'objet d'une demande de financement auprès de la Région.

Un groupe de travail, composé du SMEL, du CRC, des vénériculteurs, du GEMEL, de la DDTM 50, de la DREAL et du Conservatoire du littoral sera mis en place.

Après discussion, le comité du SMEL se prononce en faveur de la réalisation de ce programme qui devrait permettre :

- de visualiser la variabilité de l'acte de culture sur la présence du ver *Lanice* sur les sédiments où il réside ;
- de fournir des données objectives nécessaires à la gestion des surfaces concédées aux vénériculteurs ;

Pour extrait conforme,
LE PRÉSIDENT DU SMEL,

M. Bernard TRÉHET



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Réunion du Comité Syndical du 5 novembre 2014

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants			
899	33	14	3	11	Pour : Contre : Abstentions :	17 0 0

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, le **5 novembre 2014**, à 15h à SAINT-LÔ (salle Alexis de Tocqueville), sous la présidence de **M. Bernard TREHET**, Conseiller général.

ETAIENT PRESENTS

Mmes Rolande BRECY, Patricia LECOMTE, Marie-Françoise LEBONNOIS, Emeline THEVENIN
MM. Olivier BECK, Paul DELAUNAY, Michel LAURENT, Hubert LENORMAND, Jean LEPETIT, Guy NICOLLE (suppléant), Claude PERIER, Jacques THOUVENOT, Pierre-Yves AUSSANT, Philippe GOSSELIN (suppléant), Hubert MOUCHEL, Stéphane PINABEL (suppléant).

ETAIENT EXCUSES

MM E. BEAUFILS, G. COULON (représenté par G. NICOLLE), G. DIEUDONNE, HJ DEWITTE, JM JULIENNE, D. RENAUX, P. RIPOUTEAU, J. THOUVENOT.
MM JC CAMUS, J. FESNIEN, L. HOUSSARD, P. LEPELLEUX, M. DRYE (suppléant), A. SALMON, P. FERREY, M. LECOUSTEY, G. AUGER, S. AUCRETERRE.
Mmes S. DUBOSCQ, F. K'DUAL (représentée par P. GOSSELIN).

Retrait de la Commune d'OMONVILLE-LA-ROGUE

Par délibération du 4 novembre 2014, le Conseil Municipal de la commune d'Omonville-la-Rogue a décidé de ne plus adhérer au SMEL à compter du 1^{er} janvier 2015.

Le Comité syndical prend acte de cette décision qui fera l'objet d'une modification à l'article 2 des statuts du SMEL et sa composition.

Pour extrait conforme,
LE PRÉSIDENT DU SMEL,

M. Bernard TRÉHET

